

15 JUIN 2017

LES CITOYENS MOBILES EUROPÉENS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DEVRAIENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS ET NON CRIMINALISÉS

La FEANTSA, le Migrants' Rights Network et Praxis file introduisent une réclamation devant la Commission européenne contre le Royaume-Uni

Le 15 juin 2017, la FEANTSA, le Migrants' Rights Network et Praxis ont introduit une réclamation devant la Commission européenne concernant la prétendue violation de la part du Royaume-Uni de l'article 35 de la directive 2004/38. L'objet de la réclamation est les nouvelles réglementations de l'Espace économique européen (EEE) adoptées par le Royaume-Uni ainsi que le guide publié par le ministère de l'Intérieur britannique sur le renvoi administratif des citoyens européens et des membres de leur famille, selon lequel le sans-abrisme de rue peut être considéré comme un abus du droit de résidence. Selon le guide, le ministère de l'Intérieur a établi que le sans-abrisme seul est suffisant pour faire d'une personne une victime potentielle de renvoi administratif. Dans le cadre de cette approche, les citoyens mobiles européens qui travaillent ou recherchent du travail au Royaume-Uni, ou qui sont au Royaume-Uni depuis moins de trois mois, peuvent être la cible d'un renvoi administratif uniquement parce qu'ils dorment dans la rue.

Le sans-abrisme des citoyens européens, même lorsqu'il s'agit d'une conséquence de l'exercice du droit à la libre-circulation au sein de l'UE, ne peut justifier l'adoption d'une mesure basée sur les considérations de la prévention générale du sans-abrisme et du ciblage spécifique d'une certaine catégorie de citoyens européens. Les réclamants estiment que la politique du ministère de l'Intérieur britannique justifie le renvoi des personnes dormant dans la rue sur la base de l'article 35 de la Directive 2004/38, qui permet aux États membres d'adopter les mesures nécessaires en cas d'abus de droits. Toutefois, les réclamants considèrent qu'une interprétation de la notion d'abus des droits, où le sans-abrisme de rue est une forme d'abus du droit de résidence selon le guide, n'est pas conforme à la notion d'abus des droits existants au niveau européen dans le cadre de la directive 2004/38. Par conséquent, le Royaume-Uni, en considérant le sans-abrisme de rue comme une pratique qui constitue un abus du droit de résidence, ne met en œuvre de façon adéquate au niveau national l'article 35 de la directive.

« L'impact de cette interprétation relative aux citoyens mobiles européens en situation de précarité et aux membres de leur famille, incluant les mineurs, est que ces personnes sont particulièrement vulnérables aux expulsions uniquement parce qu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour se payer un logement adéquat et sont dès lors obligées de dormir dans la rue, » affirme le directeur de la FEANTSA, Freek Spinnewijn, qui ajoute que *« selon le Royaume-Uni, lorsque vous êtes un citoyen mobile européen qui a déménagé au Royaume-Uni, le fait de dormir dans la rue n'est pas une expérience épouvantable mais uniquement une façon de profiter du système. Il s'agit d'une interprétation bizarre et cruelle d'une crise individuelle »*.

La FEANTSA, le Migrants' Rights Network et Praxis pensent que la Commission européenne prendra toutes les mesures nécessaires pour clarifier les politiques britanniques ciblant certaines des personnes les plus vulnérables de notre société, à savoir des personnes qui devraient être aidées et non criminalisées, en réalisant des investigations et en lançant une procédure officielle d'infraction.

----- FIN -----

Pour tout commentaire, veuillez contacter Mauro Striano
| mauro.striano@feantsa.org | ou Mattia Bosio | mattia.bosio@feantsa.org | +32 (0)2 538
62 65 |

En savoir plus sur www.feantsa.org ou au +32 (0)2 538 66 69

Notes pour les éditeurs :

1. [La FEANTSA](#) est la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri. Il s'agit d'une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre le sans-abrisme en Europe. C'est le seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.